DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

TABLEAU

DE DÉPRÉCIATION

DU PAPIER-MONNOIE

Dans le Département de LA SEINE, calculé sur l'unité de 100 *liv. Assignats, et* 100 *liv. Mandats, à partir du premier Janvier* 1791, (*v. st.*) *jusqu'au premier Thermidor, an IV;*

PRÉCÉDÉ

De la Loi du 5 Messidor, relative aux transactions passées entre particuliers pendant la durée de ladite dépréciation.

Se vend à PARIS,
Chez CALIXTE VOLLAND, Libraire, quai des Augustins,
AN VI, (1797).

Loi du 5 Messidor an V, relative aux transactions passées entre particuliers pendant la durée de la dépréciation du papier-monnoie.

Le Conseil des Anciens, adoptant les motifs de la déclaration d'urgence qui précède la résolution ci-après, approuve l'acte d'urgence.

Suit la teneur de la Déclaration d'urgence et de la Résolution du 30 Germinal :

Le Conseil des Cinq-Cents, ouï le rapport fait au nom d'une commission spéciale sur les transactions entre particuliers ;

Considérant que pour parvenir à donner des règles sur les transactions passées pendant la durée de la dépréciation du papier, il est indispensable de fixer sans délai cette même dépréciation à ses différentes époques.

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

ARTICLE PREMIER.

Lorsqu'il y aura lieu de réduire en numéraire métallique la valeur nominale d'une obligation, la réduction sera faite eu égard à la valeur d'opinion du papier monnoie, au moment du contrat, dans le département où il aura été fait.

II.

Pour régler la valeur d'opinion du papier-monnoie, il sera fait dans chaque département un tableau des valeurs successives de ce papier, à partir du premier janvier 1791 (*vieux style*) pour les pays renfermés dans l'ancien territoire de la France ; et pour ceux réunis par différens traités, ainsi que pour l'île de Corse et les colonies, à partir de l'introduction dans ces pays, du papier-monnoie.

III.

L'époque à laquelle a cessé la circulation du papier-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

monnoie valeur nominale, est et demeure fixée au jour de la publication de la loi du 29 messidor an IV.

IV.

Pour former le tableau prescrit par l'article II, il sera envoyé à chaque administration centrale, avec la présente, un extrait des notes tenues à la trésorerie nationale, du cours du papier-monnoie; ces notes seront combinées avec celles qui pourroient avoir été tenues dans des places de commerce du département, et avec la valeur qu'auront eue les immeubles, les denrées et les marchandises, dans leur libre cours, aux époques correspondantes avec ces notes.

V.

L'administration centrale, pour procéder à ce tableau, s'adjoindra quinze citoyens des plus éclairés dans ce genre d'affaires; elle le fera imprimer, et l'enverra aux tribunaux du département et au Directoire exécutif, lequel formera de tous les tableaux une collection qu'il transmettra pareillement aux tribunaux.

VI.

Il sera procédé à ce tableau dans un mois, à compter de la publication de la présente; et en cas qu'une administration centrale n'eût pas envoyé son tableau dans le délai ci-dessus aux tribunaux du département, ils prendront pour règle dans leurs jugemens, jusqu'à ce qu'ils l'aient reçu, celui du département le plus voisin, que le commissaire du Directoire exécutif sera tenu de se procurer et de présenter.

VII.

La présente résolution sera imprimée.

Signé F. LAMARQUE, *président*; J. P. PICQUÉ, CHOLET, GOURDAN, *secrétaires*.

Après une seconde lecture, le Conseil des Anciens APPROUVE la résolution ci-dessus. Le 5 Messidor an V, de la république française.

Signé BERNARD (de Sainte-Affrique), *président*; GIRAUD (de Nantes), PORCHER, C. P. CLARET-FLEURIEU, *secrétaires*.

Valeurs réelles, en numéraire métal

ANNÉES.		Janvier.		Février.		Mars.		Avril.		Mai.	
		#	s	#	s	#	s	#	s	#	s
1791	1re. Décade.	91	10	91	10	90	10	89	10	85	5
	2e. Décade.	91	10	91	10	90	10	89	10	85	5
	3e. Décade.	91	10	91	10	90	10	89	10	85	5
1792	1re. Décade.	66	15	60	5	53		54	10	58	
	2e. Décade.	64	10	56	10	53		56	10	57	
	3e. Décade.	63	5	53		53		59		55	10
1793	1re. Décade.	61		56		54		49		46	10
	2e. Décade.	59		56		52		48		45	
	3e. Décade.	55		56		50		47		44	
1794	1re. Décade.	49		47		41		37		36	
	2e. Décade.	48	10	44		40		37		36	
	3e. Décade.	48		41		38		37		36	
1795	1re. Décade.	21		19		17					
	2e. Décade.	20		18	10	16					
	3e. Décade.	19	10	17							

~~35000. du 19. fev.~~
~~1793. a 56~~
~~Reduit. 19600.~~

lique, de *Cent liv.* en Assignats.

Juin.		Juillet.		Août.		Septembre.		Octobre.		Novembre.		Décembre.	
#	ſ	#	ſ	#	ſ	#	ſ	#	ſ	#	ſ	#	ſ
85	5	82		81	10	81	10	81	10	80	10	75	10
85	5	82		81	10	81	10	81	10	79	10	71	10
85	5	82		81	10	81	10	81	10	77		68	10
57		60		59		61		69		69		66	
58	10	60		59		63		69		69		66	
60		60		59		66		69		69		63	
42	10	36		32		31	10	30		33		45	
41	10	34		32		30		30		37		47	10
40		33		32		29	10	30		43		51	10
34		34		32		31		29		27	10	24	10
34		34		32		31		28	10	26	10	23	
34		34		32		31		28		25	10	22	

An III de la République.

Valeurs réelles, en numéraire métallique, de *Cent liv.* en Assignats.

DATES.	Germinal.		Floréal.		Prairial.		Messidor.		Thermid.		Fructidor	
	℔	ʃ	℔	ʃ	℔	ʃ	℔	ʃ	℔	ʃ	℔	ʃ
Première Décade.	15		11	10	7		3	15	3	10	2	15
Deuxième Décad.	13		10		6		3	10	3	5	2	10
Troisième Décad.	12		8	10	4		3	15	3		2	5

Jours Complémentaires... 2℔ 5ʃ.

An IV de la République.

Valeurs réelles, en numéraire métallique, de *Cent liv.* en Assignats.

DATES.	Vendém.	Brumaire.	Frimaire.	Nivôse.	Pluviôse.	Ventôse.	Germinal.	Floréal.	Prairial.
	# s d	# s d	s d	s d	s d	s d	s d	s d	s d
1re. D. 5 pr. j.	2 2 6	1 6 6	14 9	8 9	9	6 6	7 9	8	4 9
1re. D. 5 der. j.	2	18	14 3	9 9	9	6 8	8 3	8	4
2e. D. 5 pr. j.	2	17 6	12 9	10 3	9	6 3	8 4	7 5	3 11
2e. D. 5 der. j.	1 18 6	15	12	8 9	8 6	6 9	8 2	6 7	3 7
3e. D. 5 pr. j.	1 13 9	15 9	12 6	9 6	7 9	6 9	8 1	5 10	
3e. D. 5 der. j.	1 8 8	15 6	9 9	9	7 3	8 8	8	5 8	

An IV de la République.

Valeurs réelles, en numéraire métallique, de *Cent liv.* en Mandats.

DATES.		Germinal.			Floréal.			Prairial.			Messidor.		
		#	ſ	₰	#	ſ	₰	#	ſ	₰	#	ſ	₰
1re. D.	5 premiers jours.	34	9		15	4	6	11	4		7	4	6
	5 derniers jours.	29	8		14			7	9	4	6	19	6
2e. D.	5 premiers jours.	19	10		13	14		6	15	3	7	8	6
	5 derniers jours.	20	2		14			5	3	6	7	10	
3e. D.	5 premiers jours.	19	10		12	3	3	8	8	3	6	14	6
	5 derniers jours.	17	11		11	10	7	8	7	6	5	10	10

L'administration centrale du département de la Seine, en execution de la loi du 5 messidor dernier, relative aux transactions passées entre particuliers pendant la durée de la dépréciation du papier-monnoie, s'étant adjoint, conformément à l'article V de ladite Loi, quinze citoyens des plus éclairés dans ce genre d'affaire, savoir les citoyens Lesguilliers, marchand épicier à Paris; Pochet, *idem*; Darnaud marchand de meubles à Paris; Farcot, marchand de toile, à Paris; Etienne Leroux, marchand de draps, à Paris; Ebingre, manufacturier à Franciade; Charpentier, architecte, à Paris; Cousin, membre du bureau central du canton de Paris; Demautort, notaire à Paris; Colin, *idem*; Desgranges, notaire à Sceaux; Billard, notaire à Clichy; Corsanges, banquier à Paris; Blondel, *idem*; Dufresne, agent de change; Ouï le commissaire du Directoire exécutif:

Arrête le Tableau (ci-dessus) de dépréciation du papier-monnaie dans le département de la Seine, depuis le premier Janvier 1791 jusqu'au premier Thermidor an IV, époque de la publication de la loi du 29 Messidor précédent.

Signé Joubert, Leblanc, Dumas, *administrateurs*.

Mathieu, *commissaire du directoire exécutif*. Dupin, *secrétaire en chef*.